

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 30 JUILLET 2020**

**Présents** : Lavoine Jean-Claude, Bouzon Stéphane, Crétier Marcel, Dejoux Patricia, Di Marzo Monia, Lavoine Bastien, Lopez Yannick, Mondel Caroline, Papeix Nicolas, Porrovecchio Marc, Remoissenet Jean-Marc, Sansoz Marc, Soulié Jean-Marc, Sylvestre Evelyne.

**Excusée** : Nicastro Nathalie

**Secrétaire** : Lopez Yannick

**ORDRE DU JOUR** : I. FINANCES

- Compte administratif 2019  
- Affectation du résultat 2019  
- Compte de gestion 2019  
- Programmation travaux investissement 2020  
- Budget primitif 2020  
- Programme de coupes 2021  
- Reconquête pastorale - Demande de subvention  
- CDD Adjoint technique - Renouvellement

II. ONF

III. ALPAGE

IV. PERSONNEL COMMUNAL

V. DIVERS

En début de séance, Monsieur le Maire demande au C.M. d'ajouter à l'ordre du jour :

**FONDS D'URGENCE COVID-19** - Demande de subvention

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 10/07/2020.

**FINANCES**

**1) Compte administratif 2019 : M 14 - Budget Général** : Le C.M. vote à l'unanimité le Compte Administratif 2019 qui s'établit :

<b>Fonctionnement 2019</b> :	Dépenses	309 227.42 €
	Recettes	471 757.26 €
	Excédent	+ 162 529.84 €

<b>Investissement 2019</b> :	Dépenses	184 093.93 €
	Recettes	252 672.08 €
	Excédent	+ 68 578.15 €

Résultat de clôture au 31/12/2019 en fonctionnement : + 274 649.44 € (résultats 2018 + 2019)

Résultat de clôture au 31/12/2019 en investissement : - 51 543.59 € (résultats 2018 + 2019)

(délibération 23 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 - Le Maire ne participe pas au vote)

**2) Affectation du résultat - M 14 - Budget Général** :

Le résultat de fonctionnement s'élève à 274 649.44 €, le C.M. décide de l'affecter comme suit :

- Report en section de fonctionnement : + 196 105.85 €  
- Exécution du virement à la section d'investissement : 78 543.59 €

(délibération 24 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0)

**3) Compte de Gestion 2019 de Mme le Percepteur** : Le Maire présente au C.M. le compte de gestion 2019, comptabilité M14, dressé par Mme le Trésorier Principal d'Albertville. Il est identique au compte administratif 2019.

Le C.M. déclare que le compte de gestion, exercice 2019, dressé par Mme le Trésorier Principal d'Albertville, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

(délibération 25 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0)

**4) Programmation travaux investissement 2020** :

TRAVAUX OU ACQUISITIONS BUDGET GENERAL	MONTANT TTC PREVU AU B.P.	SUBVENTIONS
<b>Terrains</b> :		
Rte Les Moisseaux Notaire	1 400 €	
Ch de la Biale - Emplacement Tri	900 €	3 200 €
Chemin du Saulet (piste forestière)	4 200 €	
Chemin des Bonvin	4 800 €	
Mapage 2019 - Rte des Moisseaux - RD 925	12 000 €	
Route Sous les Côtes - Régularisation	700 €	
Frais acte achat terrain A 2628	130 €	
RD 925 - Dévoiement accès Cœur de la Plaine	4 000 €	

Acquisitions terrains les Rottes	4 000 €	
RD 925 - Sécurisation piéton	3 000 €	
Chemin des écureuils	4 000 €	
<b>Bâtiments :</b>		
Hangar - Abri à sel	50 000 €	29 000 €
<b>Voirie :</b>		
Travaux divers VC émulsion	8 800 €	
PMR Accessibilité Cimetière église place	25 000 €	7 000 €
RD 925 - Enfouissement réseaux secs	90 000 €	8 200 €
Aménagement chemin des Bonvin	64 200 €	16 600 €
Forêt création place dépôt de bois, création piste	19 600 €	5 700 €
		1 900 €
<b>Réseaux d'électrification :</b>	2 000 €	
<b>Matériels :</b>		
Achat camion	23 500 €	
Matériels divers (y compris matériels école)	6 000 €	
Poêle à granules hangar	2 000 €	

**5) Budget primitif - M 14 - Budget Général 2020 :** Le C. M. vote à l'unanimité le budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses Section de fonctionnement : 594 580.00 €  
Section d'investissement : 429 394.00 €

(délibération 26 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0)

## II. ONF

**1) Programme de coupes 2021 :** Le Maire donne lecture au C. M. de la lettre de M. François-Xavier NICOT de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assoier en forêt communale relevant du Régime Forestier.

### ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m <sup>3</sup> )	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF <sup>2</sup>	Année décidée par le propriétaire <sup>3</sup>	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation – décision de la commune	Observations	
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée				Délivrance
							Bloc sur pied	Bloc façonné	UP	Contrat d'appro	Autre gré à gré			
H	IRR	315	3	2021	2021	2021	X						BSP	
F	IRR	379	10	2021	2022	2022	X							Report en 2022

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Le C.M., après en avoir délibéré, donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

M. le Maire ou son représentant assistera au martelage des parcelles F et H.

(Délibération 27 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0)

## III. ALPAGE

**1) Reconquête pastorale - Demande de subvention Europe, Région, Département :** Le Maire rappelle qu'en 2007, la commune de Monthion a sollicité l'intervention de la SEA (Société d'Economie Alpestre de la Savoie) pour un diagnostic pastoral. A l'origine, la collectivité souhaitait remettre en route un alpage laitier, projet en cours. Les conclusions du diagnostic faisaient apparaître la nécessité de reconquérir des surfaces pastorales envahies au cours du temps pour éviter un abandon définitif de l'alpage.

<sup>1</sup> Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

<sup>2</sup> Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

<sup>3</sup> Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

Récemment, suite à des visites de terrains, plusieurs zones intéressantes pour de la reconquête ont été identifiées :

- Certaines zones en aulnes seront soumises à l'action des troupeaux et aux corvées de bénévoles de la Commune.
- D'autres zones sur lesquelles se sont développés des épicéas nécessitent une intervention mécanique pour les rendre au pâturage.

Ces zones en épicéas font l'objet d'une demande de subvention. Formées de 4 ilots, elles représentent entre 5,4 et 5,6 ha. Elles ne concernent pas de forêt communale soumise au régime forestier. Un cahier des charges de consultation des entreprises a été élaboré avec les élus de la commune et en concertation avec le technicien forestier local de l'ONF.

Un premier devis estimatif a été établi pour un montant de 97 700 € HT (117 240 € TTC).

Le C. M., après en avoir délibéré, autorise le Maire à engager des démarches pour obtenir les subventions (Europe, Région, Département,...) les plus élevées possibles notamment dans le cadre du Plan Pastoral Territorial du Beaufortain, Val d'Arly et Grand Arc. Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

*(délibération 28 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0)*

#### **IV. PERSONNEL COMMUNAL**

**1) CDD Adjoint technique - Renouvellement** : Le Maire, rappelle que par la délibération n°2018-42 du 5/07/2018, le C. M. a créé un emploi permanent d'adjoint technique destiné à être occupé par un agent relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux. Rappelle que l'article 3-3 3° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit le recrutement d'agents contractuels pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pour tous les emplois. Propose, dans ces conditions, de fixer les modalités de recrutement d'un agent non-titulaire pour occuper cet emploi qui ne peut être pourvu par la voie statutaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3 3°,

Vu la délibération n°2018-42 du 5/07/2018, créant un emploi permanent d'adjoint techniques à pouvoir par un agent relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C),

Vu la déclaration auprès du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Savoie,

Considérant dès lors qu'il convient de recourir pour les besoins du service à la candidature d'un agent non-titulaire, Considérant qu'il appartient au C.M. de fixer les modalités de recrutement,

Décide de recruter un adjoint technique territorial contractuel, relevant de la catégorie C à temps non-complet à raison de 11 heures 40 mn hebdomadaires (annualisées) par contrat sur la base de l'article 3-3-3° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de un an (maximum 3 ans).

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée. Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics. Fixe la rémunération en référence à la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement : Adjoint technique. Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020.

*(délibération 29 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0)*

#### **V. FONDS D'URGENCE COVID-19**

**1) Demande de subvention** : Le Maire expose que dans le cadre de la crise sanitaire, la commune a dû financer les achats (gels hydro alcoolique, masques, etc..) et aménagements permettant l'accessibilité des lieux publics (école, mairie,...)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de déposer un dossier de demande de subvention, auprès du Département, au titre du fonds d'urgence COVID-19. Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

*(délibération 30 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0)*